



CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE III

de la décision d'exécution de la Commission relative au plan d'action annuel 2024 en faveur de l'Algérie

Document d'action relatif à « Appui à la gouvernance économique en Algérie »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 (2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1.Intitulé OPSYS Acte de base	Appui à la gouvernance économique en Algérie Plan d'action annuel en faveur de l'Algérie pour 2024 Référence opérationnelle OSPYS: NDICI-GEO-NEAR/2024/ACT-62635 Numéro ABAC d'engagement de niveau 1: JAD.1415811 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Plan Économique et d'Investissement (PEI) Initiative phare du PEI	Non Non
3. Initiative 'Team Europe'	Non
4. Bénéficiaire(s) de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : L'Algérie
5. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel pour l'Algérie pour la période 2021-2027 ¹
6.Lien avec les objectifs du (ou	Priorité 2 : Gouvernance économique et développement local

¹ Un Programme Indicatif Multi-Annuel UE-Algérie (PIM) a été élaboré pour la période 2021-2027, et sera présenté pour adoption dès l'endossement des nouvelles Priorités de Partenariat UE-Algérie 2021-2027 par l'UE et le Gouvernement algérien. D'ici là, les Priorités de Partenariat UE-Algérie pour la période 2016-2020 seront prolongées. (Position commune de l'UE d'endosser la Décision du Conseil d'Association UE-Algérie pour étendre la validité des priorités de partenariat, réf. COM(2021) 317 final).

des) PIP (s) /résultats attendus concernés	<i>Objectif spécifique 1 : Amélioration de la Gestion des Finances Publiques</i>			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
7. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	151 - Gouvernement & Société Civile - général			
8. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal :</p> <p>ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »</p> <p>Autres ODD importants:</p> <p>ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »</p> <p>ODD 16 « Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »</p> <p>ODD 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser »</p>			
9. Code (s) CAD	15110 (politiques publiques et gestion administrative) 100%			
10. Principal canal de distribution	13000 – Gouvernement tiers (coopération déléguée)			
11. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité entre les hommes et les femmes <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
12. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Marqueurs internes et balises	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	PEI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Initiatives phares du PEI	OUI <input type="checkbox"/>		NON <input checked="" type="checkbox"/>
	Balises ²	OUI		NON
	transport	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	énergie	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	environnement et résilience climatique	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	numérique	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	développement économique (y compris le secteur privé, le commerce, le soutien macro-économique)	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	développement humain (y compris le capital humain et la jeunesse)	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
résilience en matière de santé	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
migration et mobilité	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
État de droit, gouvernance et réforme de l'administration publique	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
autres	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

²Lorsqu'un marqueur est Significatif ou Objectif Principal, veuillez indiquer les balises correspondantes en sélectionnant « OUI » ou « NON ».

		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transformation numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balises	OUI		NON
connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
gouvernance numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
entrepreneuriat numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
compétences numériques	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Connectivité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Balises	OUI		NON
connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
énergie	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
transports	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
santé	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
éducation et recherche	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET			
14. Montants concernés	Ligne budgétaire: 14.020110 – Voisinage Sud Coût total estimé: EUR 7 000 000 Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 7 000 000		
GESTION ET EXÉCUTION			
15. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalités du projet <ul style="list-style-type: none"> - Gestion indirecte avec les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1.1 (produit 1) - Gestion indirecte avec les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1.2 (produit 2) - Gestion indirecte avec les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.1.3 (produit 3) 		

1.2 Résumé de l'action

Cette action vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance économique de l'Algérie, qui visera à une meilleure mobilisation et utilisation des finances publiques afin de dégager les ressources nécessaires à la puissance publique pour appuyer cette transformation et pour s'assurer de l'efficacité de leur utilisation.

Son objectif spécifique est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'administration publique algérienne dans les domaines suivants de la gouvernance économique :

- (i) statistique ;
- (ii) prévention de la corruption ;
- (iii) e-gouvernance.

L'action contribuera à l'atteinte des Objectifs du Développement durable (ODD) 8, 16 et 17.

Le développement de la bonne gouvernance est l'objectif principal, à travers le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance économique et la réforme de l'administration publique. Cette action contribuant ainsi à la réduction des inégalités et à la transformation numérique grâce à l'amélioration des compétences numériques.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

1. Le système d'élaboration des statistiques est amélioré
2. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption est mise en œuvre
3. La mise en œuvre de la stratégie nationale de la e-gouvernance est soutenue

1.3. Bénéficiaire(s) de l'action

L'action sera mise en œuvre en Algérie inclus dans la liste des bénéficiaires de l'APD.

2. JUSTIFICATION

2.1 Contexte

L'Algérie compte 44,6 millions d'habitants et est classée parmi les pays à revenu intermédiaire. L'économie algérienne est basée sur le secteur des hydrocarbures et le secteur public y joue un rôle central, représentant environ un tiers des emplois de l'économie formelle. Les revenus de l'exportation d'hydrocarbures assurent l'accès de la grande majorité de la population aux services de base essentiels.

L'Algérie est engagée sur la voie de réformes de la **gouvernance économique** qui visera à une meilleure mobilisation et utilisation des finances publiques afin de dégager les ressources nécessaires à la puissance publique pour appuyer cette transformation – par l'optimisation des recettes et des dépenses – et pour s'assurer de l'efficacité de leur utilisation. La mise en œuvre de la Loi organique des lois de finance, le plein exercice du mandat de l'Office National des Statistiques (ONS), et de l'Haute Autorité de la Transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption (HATPLC), en seront les éléments constitutifs.

Après un parcours de réforme qui a abouti, le 30 décembre 2020, à l'adoption d'une nouvelle Constitution, le Gouvernement algérien a produit, en septembre 2021, le Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République (Plan d'action), qui ambitionne à cinq objectifs principaux :

- la consolidation de l'Etat de droit et la rénovation de la gouvernance à travers la transparence de l'action publique, la moralisation de la vie publique et la modernisation de l'Etat et de ses institutions;
- la relance et le renouveau économiques, à travers l'augmentation de la production nationale et des exportations hors hydrocarbures, la réforme et la modernisation du système bancaire et financier, l'amélioration du climat de l'investissement et la contribution à l'effort global de réduction des émissions des gaz à effet de serre, notamment à travers une transition énergétique dont les piliers sont l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- le renforcement du développement humain et de la cohésion sociale en accordant une attention particulière à la prise en charge des populations vulnérables, à l'accessibilité et à la qualité des services offerts

et à l'adaptation aux risques des changements climatiques et le renforcement de la résilience face à leurs effets ;

- la consolidation d'une politique étrangère dynamique et proactive ;
- le renforcement de la sécurité et de la défense nationale.

Concernant la transparence, le Plan d'action note que « *le gouvernement œuvrera à moderniser et à réorganiser le système statistique national, à l'effet de disposer d'une couverture statistique plus large de l'ensemble des domaines de l'activité économique, sociale et environnementale. A ce titre, il procédera à :*

- *la redynamisation du **Conseil National de la Statistique (CNS)**, pour le renforcement du système statistique national, notamment par l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement statistique ;*
- *la modernisation de l'organe national de la statistique et l'élargissement de ses missions, vers des domaines liés à la recherche et à la prospective ;*
- *le renforcement du maillage statistique local, pour favoriser une remontée fiable des données statistiques.*

La **lutte contre la corruption** constitue un impératif national inscrit au centre des préoccupations populaires exprimées à travers des manifestations populaires massives, a dénoncé la corruption, la dilapidation et le détournement des deniers publics et revendiqué des réformes sociales, économiques et politiques. En réponse aux appels croissants pour de nouvelles réformes politiques et sociales, la nouvelle Constitution, approuvée par référendum le 1er novembre 2020, a érigé les engagements de moralisation de la vie publique en normes constitutionnelles par notamment la création de la **Haute Autorité de la Transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption (HATPLC)** comme partenaire clé des institutions de l'Etat. Ce processus de réforme constitutionnelle a été accompagné par l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption qui s'articule autour de cinq piliers principaux (transparence et moralisation de la vie publique, participation de la société civile, intégrité du secteur économique, renforcement des organes de contrôle et la coopération internationale) formulés afin de mener les changements nécessaires en vue d'inverser la tendance de manière visible et irréversible, de renforcer la confiance des citoyens envers les institutions de l'Etat et d'améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement de l'Algérie à l'international.

La **gouvernance électronique** est un vecteur essentiel dans le développement économique et social de l'Algérie pour la démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité. Conscientes de l'importance de cet enjeu de domaine d'intervention, les autorités nationales ont affiché une politique pour la réussite de la transformation numérique en Algérie. Cette politique, qui inscrit le numérique comme une ambition d'ordre stratégique, s'est traduite concrètement dans l'engagement n°25 du Président de la République, relatif à « *la réalisation d'une transformation numérique pour améliorer la connectivité, généraliser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), notamment dans les administrations de services publics, et améliorer la gouvernance du secteur économique* ». La e-gouvernance, basé sur le développement de la numérisation, requiert une infrastructure et des solutions technologiques performantes, un système bancaire et financier moderne à travers, notamment, une large diffusion des instruments de paiement électronique, le développement du e-commerce et la numérisation des opérations financières et, enfin, la modernisation et le renforcement de l'outil de contrôle, ce qui aura pour corollaire l'émergence d'une nouvelle économie fondée sur l'innovation, la compétitivité, la qualité et le savoir. Pour la concrétisation de cet engagement et de ces orientations, le gouvernement a inscrit dans son plan d'action un certain nombre de mesures qui visent, en premier lieu, la moralisation de la vie publique, par l'ouverture de données publiques, et ce au service d'une plus grande transparence, responsabilité et efficacité de l'action publique. Outre les objectifs de transparence et d'efficacité recherchés, cette démarche consiste également à réunir les conditions nécessaires au développement d'une économie numérique qui repose, entre autres, sur l'exploitation des données. Ces actions visent comme finalité la lutte contre la bureaucratie et la promotion de la démocratie participative. Il s'agira, à cet effet, de promouvoir et de développer l'administration numérique, tout en accélérant la dématérialisation des services publics qui demeure un remarquable moyen de transparence et d'amélioration de l'efficacité et de la proximité de l'action publique. Ceci est conditionné par la refonte des modes de gestion de l'administration publique, ce qui nécessite impérativement la numérisation

et la dématérialisation des différentes prestations publiques. L'action est complémentaire au projet EU REFIN (UE réforme des finances publiques pour la réalisation du système intégré de gestion budgétaire).

2.2 Analyse des problèmes

Le renforcement des administrations et des institutions publiques algériennes pour répondre aux ambitions du Plan d'action du gouvernement, par exemple en matière de développement de nouveaux cadres législatif et réglementaires, ou d'adaptation des outils législatifs et administratifs existants, est un processus de longue haleine qui nécessite d'un appui continu en expertise publique et privée, nationale et internationale.

Statistique

Nécessité de moderniser les activités statistiques : s'inscrivant progressivement dans un processus de modernisation de l'activité statistique et à la faveur du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'Office National des Statistiques (ONS) a pris en charge depuis quelques années un ensemble de mesures susceptibles d'accroître la pertinence de ses travaux, notamment l'utilisation de plus en plus accrue de logiciels statistiques spécialisés (SPSS, Stata, E-views, Demtra +, langage R, SUBSIM, ...) ; la poursuite des travaux sur la mise en œuvre, la formation et l'utilisation du logiciel ERETES pour l'élaboration des comptes nationaux ; la poursuite du renforcement des capacités techniques des cadres sur le système SDMX de transmission des données et des métadonnées ; Constitution progressive de la mémoire institutionnelle de l'ONS par le recours à des applicatifs informatiques (Microdata Management Toolkit, ...) ; Formation de cadres sur les techniques d'utilisation des systèmes de collecte mobile ; Réduction progressive du nombre d'exemplaires des publications en support papier. L'objectif ultime est d'arriver à terme à zéro papier, et utilisation plus accrue des TIC en la matière.

Nécessité de renforcer les capacités techniques des cadres de l'ONS et la coordination statistique : protocoles et conventions d'échange d'informations entre l'ONS et ses partenaires dans l'intérêt du Système Statistique National (SSN) ; une plus grande mobilisation des sources administratives pour une contribution active à la révolution des données ; l'intervention des cadres de l'ONS au niveau de certaines institutions nationales au titre de la formation et vulgarisation de l'activité statistique ; rôle de l'ONS dans le cadre des activités du Conseil National de la Statistique (CNS), notamment en sa qualité de chargé du secrétariat technique du CNS.

Prévention et lutte contre la corruption

L'Algérie, a pris part de manière active aux efforts internationaux et régionaux de lutte contre la corruption, en ratifiant à la fois la Convention des Nations Unies en 2004, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en 2006 et la Convention arabe contre la corruption en 2014, démontrant ainsi sa détermination et sa volonté à lutter contre ce phénomène.

En 2021, Transparency International classe l'Algérie à 104e place parmi 180 pays, avec un score obtenu de 36 points sur 100 (+ 2 points depuis 2012) de l'Indice de Perception de la Corruption. Ce classement est aussi confirmé par les indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale (indicateurs ICC), où l'Algérie a vu, durant la période (2006-2016), son score régresser dans les 05 dernières dimensions (Stabilité politique et absence de violence, Efficacité du gouvernement, Qualité de la réglementation, Etat de droit et Contrôle de la corruption).

La corruption a des effets négatifs sur l'investissement national et étranger et, par cette voie, sur la croissance. En faussant les règles des marchés, la corruption décourage les investisseurs nationaux et internationaux, réduit les occasions d'emploi, bride le potentiel des acteurs économiques et entrave par conséquent la croissance économique, l'innovation et la prospérité, d'où son effet négatif sur le taux d'investissement. Les études de références montrent ainsi que la corruption réduit la productivité, limite l'efficacité de la politique industrielle. La corruption affecte aussi le rôle distributif de l'État, encourage les dépenses publiques improductives et déforme leur structure. L'effet négatif de la corruption sur la finance publique se solde par

une augmentation du déficit fiscal en réduisant en même temps l'efficacité des dépenses publiques en plus de la diminution de la disposition du gouvernement à poursuivre ses fonctions de base. La corruption est ainsi à l'origine des mauvaises prestations de services publics de base comme les services d'éducation, de santé publique et des services sociaux en général. Beaucoup d'études ont montré que cela a un impact particulièrement négatif pour les femmes et les enfants, qui 1) dépendent plus de ces services publics pour maintenir leurs conditions de vies descentes, 2) n'ont pas les moyens financiers de combler les manques de ces services.

En détournant les ressources publiques limitées, la corruption sape par ailleurs, le progrès économique et entrave les réformes nécessaires au développement. Les dépenses qui exigent la passation de marchés publics sont notamment très propices à la recherche de rentes et donc à la corruption. Les procès pour corruption intentés à l'encontre de certains hommes d'affaires³ et hauts responsables de l'Etat ont révélé de hauts niveaux de corruption dans le secteur public et dans le milieu des affaires profitant en grande partie d'une bureaucratie excessive et d'un manque de surveillance transparente.

Gouvernance électronique

Il est à constater un niveau de numérisation différencié d'un secteur à un autre in Algérie, dû principalement à des choix technologiques et structurels variés. Les secteurs qui ont un degré d'avance, en matière de numérisation des procédures et des services publics au profit des usagers, sont les secteurs à vocation administrative et non pas les secteurs économique et financier.

En dépit des difficultés liées au financement de la numérisation, la disposition d'une ressource humaine qualifiée et des procédures compliquées, les administrations relevant, notamment, de l'Intérieur, de la Justice et du Travail, de l'Enseignement supérieur sont, dans une certaine mesure, celles qui ont enregistré les plus grandes performances en matière de dématérialisation du contenu et de mise en place de plateformes numériques. Ceci pourrait, par ailleurs, expliquer la position de l'Algérie dans les classements internationaux. En termes de développement de l'administration électronique, l'Algérie est classée 112e sur un total de 193 pays. Par rapport à l'Indice mondial de l'innovation, l'Algérie a été classée 115e sur 132 pays. Les principales parties prenantes sont le Ministère de la numérisation et statistiques et le Haut-Commissariat à la numérisation.

2.3 Enseignements tirés

Au regard des leçons tirées notamment dans le cadre des programmes MEDSTAT (Euro-Méditerranéen Coopération Régional) EU REFIN (UE réforme des finances publiques pour la réalisation du système intégré de gestion budgétaire), PAGFAL (Assistance Technique pour la mise en œuvre du programme d'Appui de l'Union européenne à la réforme de la gestion des finances publiques en Algérie) et des jumelages déjà mis en œuvre au bénéfice du Ministère des finances et de la Cour des comptes, il est essentiel que le programme d'appui soit bien appuyé par les hauts échelons de l'administration algérienne, afin d'assurer que les employé(e) s connaissent bien le but du programme et sa valeur ajoutée, et qu'ils soient bien engagé(e)s dans le projet. Ainsi, le projet PAGFAL a clairement bénéficié d'une visite personnelle du ministre des Finances qui a assisté à la première réunion COPIL en Février 2024. On a réussi à rassembler plusieurs directeurs généraux à la réunion qui ont systématiquement participé à la programmation du projet. Le principal risque est la résistance au changement. Une série des réunions explicatives sera tenue entre la Délégation et le Ministères des tutelles. Comme mesures d'atténuation, la Délégation UE et le partenaire de mise en œuvre assurera un bon rapport avec les parties prenantes et une bonne compréhension – et appropriation – du côté du Gouvernement.

³ <https://www.aps.dz/algerie/tag/Corruption>

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et résultats attendus

Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

L'objectif général (impact) de cette action est la gouvernance économique en Algérie est renforcée.

L'objectif spécifique (effet) de cette action est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'administration publique algérienne dans les domaines suivants de la gouvernance économique :

(i) statistique ; (ii) prévention de la corruption ; (iii) e-gouvernance

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

1. Le système d'élaboration des statistiques est amélioré
2. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption est mise en œuvre
3. La mise en œuvre de la stratégie nationale de la e-gouvernance est soutenue

3.2 Activités indicatives

Activités indicatives sont :

- Renforcement institutionnel, renforcement des capacités, formation, sensibilisation.
- Élaboration de stratégies, de plans d'action et de matériel de formation.
- Amélioration du système d'élaboration des statistiques.
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption.
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de la e-gouvernance.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'un des produits des projets veillera à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes en intégrant le sujet dans la gestion des finances publiques en Algérie. Un effort sera fait à recommander un équilibre des femmes et des hommes dans la mise en œuvre du projet.

Droits de l'homme

Cette action contribuera à une plus grande équité des citoyens surtout en améliorant la mobilisation des ressources parmi les contribuables.

Invalidité

Conformément aux codes CAD de l'OCDE sur le handicap identifiés dans la section 1.1, cette action est étiquetée D0. Cela implique que le handicap ne constitue pas un objectif significatif du programme, néanmoins l'action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et donnera de l'attention particulière au respect des droits des personnes en situation de handicap.

Démocratie

La responsabilité des institutions envers les citoyens fait une partie significative de cette action. Le but d'une gestion des finances publiques axée sur les objectifs est de présenter des résultats concrets et mesurables pour 1) présenter les résultats au public extérieur et 2) pouvoir mesurer les résultats.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Les activités et produits de cette action visent à contribuer à une plus grande résilience économique en ciblant des aspects de la gestion des finances publiques pour la rendre plus stable et résilient aux chocs dans le long-terme.

Réduction des risques de catastrophe

L'action n'est pas directement liée à la réduction des risques de catastrophes mais toutefois peut contribuer à gérer les conséquences d'une catastrophe, surtout à travers l'amélioration des budgets publics et mobilisation des ressources nécessaires pour couvrir les coûts associés à la reprise des activités économiques après une catastrophe.

Digitalisation

La question transversale de la digitalisation sera au cœur du programme car une gestion des finances publiques moderne ne sera pas possible sans des systèmes numériques pour la programmation et l'exécution des budgets de l'Etat. La question de la digitalisation fait une partie intégrale de ce programme.

3.4 Risques et hypothèses

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
3 – Population et l'organisation	Résistance au changement	haute	haut	Une série des réunions explicatives sera tenue entre la Délégation et le Ministère des tutelles. L'équipe de la Délégation et du partenaire de mise en œuvre assurera un bon rapport avec les parties prenantes et une bonne compréhension – et appropriation – du côté du Gouvernement.
5- Communication et information	Facilité d'accès limitée : Les autorités algériennes ne donne pas accès aux informations requises pour	moyen	haut	Un effort sera fait pour que le support des niveaux les plus hauts possibles au soit assuré. Cela devrait accroître la facilité d'accès aux informations pertinentes pour la mise en œuvre du projet.

	mener les travaux techniques dans les délais prévus			
--	---	--	--	--

3.5 Hypothèses externes

- Volonté politique continue pour la mise en œuvre du projet tout au long de la période de mise en œuvre
- Implication de toutes les parties prenantes du projet
- Disponibilité des ressources humaines au sein des parties prenantes du projet pour son mise en œuvre

3.6 La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :

Sur la base d'actions similaires et de l'expérience passée dans le pays, si les **résultats** (*le système d'élaboration des statistiques est amélioré; la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption est mis en œuvre ; la mise en œuvre de la stratégie nationale de la e-gouvernance est soutenue*) sont atteints et si les **hypothèses** (*ressources humaines disponibles ; bonne gouvernance et lien de communication de commande entre les organismes impliqués*) se vérifient, alors l'**objectif spécifique** (*les capacités institutionnelles et opérationnelles des administrations et des institutions publiques algériennes dans les domaines de la gouvernance économique sont renforcé*) sera réalisé, parce-que l'action aura permis aux administrations et institutions publiques de renforcer leur capacités et expertise institutionnelles à travers la mise à disposition d'un accompagnement en expertise publique et privée mobilisée à cet effet.

Sur la base d'actions similaires et de l'expérience passée dans le pays, si l'**objectif spécifique** (*les capacités institutionnelles et opérationnelles des administrations et des institutions publiques algériennes dans les domaines de la gouvernance économique sont renforcé*) sera réalisé et si l'**hypothèse** (*l'action de l'administration est partagée et ses ambitions sont notoirement soutenues à tous les niveaux de l'État ainsi que par le Parlement et l'opinion publique.*) se vérifie, alors l'**objectif général** (*la gouvernance économique en Algérie est renforcé*) sera réalisé parce-que le Pays aura bénéficié d'un appui institutionnel sur la base des engagements communs qui permet de rapprocher le fonctionnement des administrations et institutions publiques dans les domaines de la gouvernance économique.

3.7 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Sources de données	Hypothèses
Impact	La gouvernance économique en Algérie est renforcé	<p>1. Amélioration de la qualité de la production statistique</p> <p>2. Amélioration de la perception de la corruption</p> <p>3. Amélioration des e-services gouvernementaux</p>	<p>1. Non (2025)</p> <p>2. IPC 36 (2025)</p> <p>3. EDGI 0.56 (2025)</p>	<p>1. Oui (2029)</p> <p>2. Amélioration IPC (2029)</p> <p>3. Amélioration EDGI (2029)</p>	<p>Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord d'Association</p> <p>IPC (Index de Perception de la Corruption)</p> <p>EDGI (index de développement du e-gouvernement)</p>	<i>Pas applicable</i>
Effet	Les capacités institutionnel et opérationnel de l'administration publique algérienne dans le domaine de la gouvernance économique sont renforcées	<p>1.1 Qualité du processus de production statistique conforme aux meilleurs pratiques internationales.</p> <p>1.2 Nombre des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption mise en œuvre avec l'accompagnement de l'UE</p> <p>1.3 Nombre des mesures de la stratégie nationale de la e-gouvernance mis en œuvre avec l'accompagnement de l'UE</p>	<p>1.1 Non (2025)</p> <p>1.2 0 (2025)</p> <p>1.3 0 (2025)</p>	<p>1.1 Oui (2029)</p> <p>1.2 a définir (2028)</p> <p>1.3 a définir (2029)</p>	<p>Rapports de l'ONS, HATPLC, Ministère de la Numérisation et des Statistiques</p> <p>Rapports de mise en œuvre des projets</p>	<p>L'action de l'administration est partagée et ses ambitions sont notoirement soutenues à tous les niveaux de l'État ainsi que par le Parlement et l'opinion publique.</p>

Produit 1	Le système d'élaboration des statistiques est amélioré	Un système de production et diffusion des données élaborée grâce au soutien de l'UE	1.1.1 0 (2025)	1.1.1 1 (2029)	Rapports de mise en œuvre des projets	Ressources humaines disponibles Bonne gouvernance
Produit 2	La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption est mise en œuvre	Nombre des actions de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption mis en œuvre grâce au soutien de l'UE	1.2.1 0 (2025)	1.2.1 a définir (2028)	Rapports de mise en œuvre des projets	Lien de communication de commande entre les organismes impliqués
Produit 3	La mise en œuvre de la stratégie nationale de la e-gouvernance soutenue	Nombre des actions dans le domaine de la e-gouvernance mis en œuvre grâce au soutien de l'UE	1.3.1 0 (2025)	1.3.1 a définir (2029)	Rapports de mise en œuvre des projets	Ressources humaines disponibles

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec l'Algérie.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **72 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.⁴

4.3.1 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

4.3.1.1 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- Expertise en matière de statistique de l'État
- Capacités organisationnelles et techniques.

La mise en œuvre par cette entité implique la mise en œuvre du produit 1 de l'objectif 1.

4.3.1.2 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- Expérience en matière de prévention et lutte contre la corruption
- Capacités organisationnelles et techniques.

La mise en œuvre par cette entité implique la mise en œuvre du produit 2 de l'objectif 1.

4.3.1.3 Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- Expertise en matière de gouvernance électronique

⁴ [EU Sanctions Map](#). La carte des sanctions est un outil permettant d'identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions provient des actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

- Capacités organisationnelles et techniques.

La mise en œuvre par cette entité implique la mise en œuvre du produit 3 de l'objectif 1.

4.3.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles.

Si la modalité de mise en œuvre en gestion indirecte telle que définie à la section 4.3.1 ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, la modalité de mise en œuvre par des marchés publics en gestion directe sera utilisée.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Produit 1 : Le système d'élaboration des statistiques est amélioré et les comptes de l'Etat sont certifiés Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers - cf section 4.3.2.1	3 900 000
Produit 2 : La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption est mise en œuvre Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers – cf section 4.3.2.2	1 000 000
Produit 3 : La stratégie nationale de la e-gouvernance élaboré et mis en œuvre Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers – cf section 4.3.2.3	2 000 000
Évaluation — cf. section 5.2 Audit — cf. section 5.3	100 000
Totaux	7 000 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Des comités de pilotage (COFIL) seront mis en place pour fournir des orientations stratégiques et assurer la coordination et la cohérence des interventions du programme avec les politiques nationales. Les COFIL seront composés de représentants des ministères de tutelle, de la délégation de l'Union européenne et de représentants des partenaires de mise en œuvre. Les réunions du COFIL auront lieu au moins une fois par an ou autant de fois que nécessaire.

4.7 Conditions préalables

N/A

5 MESURE DE PERFORMANCE, SUIVI ET RAPPORTS

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires chargés de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettent en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élaborent régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre des activités, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses produits et de sa contribution à la réalisation de ses effets et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Dès le démarrage et de la définition des « valeurs de référence et cibles », les partenaires de mise en œuvre procéderont, en concertation avec la partie nationale et la Délégation de l'Union européenne à une révision de la partie du cadre logique qui concerne à leur composante et le présenteront au COFIL y afférent pour validation.

5.2 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes, soit par l'intermédiaire de consultants indépendants, soit par l'intermédiaire des partenaires de mise en œuvre.

Il sera réalisé à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à différents niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que de nouveaux projets peuvent être financés dans le secteur d'intervention.

Lorsque l'évaluation sera commandée par la Commission, la Commission constitue un groupe de référence composé de représentants des principales parties prenantes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (secteur privé, ONG, etc.). Si cela est jugé nécessaire, d'autres donateurs seront invités à y participer. La Commission informe les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins 3 semaines à l'avance des dates prévues pour l'exercice d'évaluation et les missions. Les partenaires de mise en œuvre collaboreront efficacement et utilement avec les experts chargés de l'évaluation en, leur fournissant notamment l'ensemble des informations et tous les documents et informations nécessaires et donnent l'accès aux locaux ainsi qu'aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation sont partagés avec le pays partenaire et d'autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les services d'évaluation peuvent faire l'objet d'un contrat.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions fournies dans le document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE – Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022 (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de délégation.

Afin de renforcer la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des déclarations communes ou des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Les mesures de communication et de visibilité devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité concernant l'utilisation des fonds. L'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE devrait être mesurée.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre tiennent la Commission et la délégation/le bureau de l'UE pleinement informés de la planification et de la mise en œuvre d'activités spécifiques de visibilité et de communication avant la mise en œuvre. Les partenaires chargés de la mise en œuvre assureront une visibilité adéquate du financement de l'UE et rendront compte des actions de visibilité et de communication ainsi que des résultats de l'action globale aux comités de suivi compétents.

Annexe 1 : IDENTIFICATION DU NIVEAU D'INTERVENTION PRIMAIRE POUR LES RAPPORTS DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent de résultats, structurés dans un cadre logique, visant à apporter des changements ou des progrès en matière de développement.

L'identification du niveau de l'intervention primaire permettra de :

- ✓ Différencier ces actions ou ces contrats de ceux qui ne produisent pas des résultats directs et identifiables en matière de développement, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire les audits, les évaluations);
- ✓ Articuler les actions ou contrats selon une chaîne de résultats attendus, ce qui facilitera le suivi et permettra de réaliser un suivi et un compte-rendu en matière de performance ;
- ✓ Disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et contrats porteurs de résultats.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme :

Option 1: Niveau de l'action (appui budgétaire, financement mixte...)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Single action	Présente action: tous les contrats pour cette action
Option 2: Niveau du groupe d'actions (i. les cas complémentaires, ii. les deuxième, troisième...phases d'un programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSY#):
Niveau du contrat (subventions, accords de contribution ou cas pour lesquels les engagements juridiques individuels prévus dans le budget font partie du même document d'action mais auront des calendriers différents).		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	
Niveau Groupe de contrats (i. série de devis-programmes, ii. cas pour lesquels un document d'action prévoit de nombreux engagements juridiques individuels (par exemple quatre contrats, mais dont deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et un accord de contribution, ont les mêmes objectifs et se complètent), iii. contrats de suivi qui partagent le même cadre logique que le contrat initial).		
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats	

